



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2021

Etaient présents :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, VAGNON Alexandre, CAREIL Étienne, THIOILLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.
BUSCA Gilles donne procuration à Céline ELIE
RIVOIRE Nadège donne procuration à Christophe Martin

Isabelle BAAS est nommée secrétaire de séance

Suite à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance du 01 décembre 2020, le compte rendu est modifié ainsi :

« Mme la Maire rappelle que la vente de la parcelle AC 120 à M. Granjon est actée par le conseil municipal précédent, par délibération du 21 janvier 2020 et par délibération du 25 février 2020.

Mme La Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir, afin de signer cette vente, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame la Maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer les actes nécessaires à cette vente. »

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I -Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

En accord avec le centre de gestion de la Loire, 2 agents des services techniques peuvent bénéficier dès le 1^{er} janvier 2021 d'un avancement de grade. Selon le tableau des effectifs, un seul poste existe actuellement sur notre commune, il s'agit donc de créer un 2^{ème} poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures/semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création et autorise Mme la Maire a solliciter le comité technique.

II- conventions proposées par le département :

Convention MAGE (eau et assainissement) avec option AMO AEP

L'assistance technique du Département en matière d'assainissement et d'eau potable peut porter, aux choix du bénéficiaire, sur :

- Eau potable (suivi des systèmes d'alimentation en eau potable),
- Assainissement collectif (suivi des systèmes d'épuration),
- Aide à maîtrise d'ouvrage (choix d'un prestataire en vue d'améliorer les systèmes d'épuration ou d'alimentation en eau potable ainsi que la connaissance des installations).

Les fiches techniques jointes à la présente convention précisent le contenu de ces missions.

L'assistance technique apportée par le Département ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité du bénéficiaire (et de ses exploitants éventuels). Le Département ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance des installations.

- Convention MAGE + AMO AEP: 1400,00 €

Convention Voirie

Le contenu de l'assistance technique du Département peut porter selon le choix du bénéficiaire sur :

1. Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

- Conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- Conseil sur la procédure à suivre pour le classement et le déclassement des voies
- Conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie,
- Assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et des ouvrages d'art.

2. Missions d'appui à la maîtrise d'œuvre :

- Étude et direction des travaux d'investissement

o de voirie communale

o des petites opérations routières sur voies départementales en traversée d'agglomération ou d'aménagement

o des petites opérations d'aménagement ou de sécurité sur routes départementales hors agglomération.

o des petites opérations routières ou d'aménagement sur voies communales dès lorsque l'EPCI concerné propose un service d'assistance technique sur des missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

Ces missions sont limitées à celles précisées dans la fiche technique de la présente convention. Le montant cumulé des opérations de travaux concernées ne pourra pas excéder 30 000 € H.T. sur l'année civile en cours à la date de prise d'effet de la présente convention pour une commune ou 150 000 € H.T. dans le cadre d'une intercommunalité.

Coût = 2300,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer ces conventions avec le département de la Loire

III - Schéma Général Assainissement : Choix du bureau d'étude

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le 11 décembre 2021 et avec l'appui technique du syndicat des 3 rivières, le choix c'est porté sur l'entreprise NALDEO.

ANALYSE DES OFFRES

	MONTANT	NOTE	CLASSEMENT
SETEC HYDRATEC	64 000,00 €	12,33	6
SAFEGE	51 550,00 €	14,99	4
REALITES ENVIRONNEMENT			
CABINET MERLIN	75 550,00 €	15,29	3
ALTEREO - G2C INGENIERIE	43 743,30 €	16,5	2
AEC	49 400,00 €	13,85	5
NALDEO	53 630,00 €	16,91	1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission et autorise Mme la Maire à signer l'acte d'engagement et l'ordre de service.

IV - choix énergie verte : groupement d'achat SIEL

Le marché d'achat groupé d'électricité avec le SIEL arrive à échéance en juin 2021, il doit être renouvelé.

Le SIEL propose d'intégrer dès aujourd'hui une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et gaz. Les prestations sont réalisées par le SIEL-TE qui effectue le travail de mise en concurrence.

Souscrire à cette offre groupée d'énergie verte, c'est avoir la garantie de bénéficier d'une énergie renouvelable (eau, vent, soleil) qui n'est ni une énergie « décarbonée » (par paiement d'une taxe supplémentaire) ni une énergie nucléaire, pour un coût raisonnable et maîtrisé sur 3 ans.

Vous trouverez, dans le tableau ci-après, la plus-value maximum observée à ce jour sur les énergies vertes.

Electricité	Electricité Energie verte	Gaz Energie verte origine France	Gaz Energie Verte origine Europe
Economie - 8 à -15 %	Plus-value + 2€/MWh soit environ + 4%	Plus-value + 20 €/MWh soit environ + 100%	Plus-value + 12€/MWh soit environ 62%

% correspondant à 100% d'énergie verte sachant que le choix est possible de 0 à 100% pour chaque point de livraison.

Le surcoût est d'environ 4%, si on prend 100% d'énergie verte, soit 400,00 € en plus /25 000,00 € sur le budget total des dépenses en électricité de la commune.

Paul intervient : électricité plus chère à produire, on pourrait plutôt envisager des économies sur le mode de chauffage des bâtiments.

Estelle : toutes ses études sont en cours en parallèle avec le SIEL (chauffage SDF, éclairage du terrain de foot, éclairage nocturne en réflexion avec les habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fait le choix d'une énergie verte à 100 %

V - Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 64, rue du Pré-Battoir, appartenant à M. Xavier Richaud
- Immeuble cadastré AE 406, impasse St-Joseph, appartenant à M. Sauveur Martinez

VI – Désignation du correspondant défense

Les Correspondants Défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires du département.

- Le premier domaine d'information concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Le deuxième concerne l'information sur la défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire opérationnelle et citoyenne.

- Le troisième domaine concerne la solidarité et la mémoire, où, en liaison avec les associations patriotiques, la direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, les jeunes générations peuvent prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

Céline ELIE est désignée comme correspondant défense, à l'unanimité

VII - Divers

- Aménager-Embellir :

-maison bleue : achat se fera très probablement en janvier

-chemin piéton : le dossier de subvention déposé au département est complet, la subvention proposée est en attente de confirmation. Dossier de demande de subvention à la région partira fin janvier

Première phase de travaux (20000 €) commencera d'ici fin mars.

-Petits aménagements : la pose des appuis-vélos et le déplacement du portail du jardin public sont en cours. L'installation de 5 nouveaux distributeurs avec sachets de propreté canine est aussi programmée pour ce mois de janvier.

- Vie économique :

-les rencontres avec les commerçants et les agriculteurs se poursuivent dans le but de les soutenir, une forte demande pour que la commune soit équipée d'un distributeur automatique de billet

-le marché se réorganise afin d'apporter des améliorations

- Vie associative :

-réflexion sur salle des fêtes (aménagements : éclairage, bar...)

-une carte de vœux dématérialisées a été envoyée aux associations, ainsi qu'aux maires de la CCMP, aux organismes partenaires...

-une carte de vœux sous format papier sera distribuée dès ce week-end pour remplacer les vœux du maire qui devait se dérouler le 24 janvier.

- Vie démocratique :

-lancement du nouveau site internet le 02/02/2021.

- Rappel : 3 commissions participatives

-bulletin municipal en cours

-2 ou 3 conseillers ont accueillis les passants 2 fois sur le marché du mardi pour discuter avec la population, cette semaine ils ont partagé une boisson chaude et une galette.

- Enfance, jeunesse :

-Réflexion en partenariat avec les familles sur de nouvelles modalités d'inscription et de paiement en ligne à la cantine (achat d'un logiciel)

Finances

-Bilan 2020 : en cours, les restes à réaliser ont été validés et transmis à la trésorerie, ils permettront de régler des factures d'investissement avant le vote du budget.

Cela concerne :

- l'achat de la maison : 95 000,00 €

- l'achat de la lame de déneigement : 8 000,00 €

- les premiers travaux du chemin piéton : 20 000,00 €

- les frais d'étude pour le schéma d'assainissement

SICTOM

Le Sictom a décidé de mettre en place la redevance incitative d'ici 3 ans. Actuellement, la TEOM (taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères) est calculée en fonction de la taxe foncière donc sur la taille de la propriété et non sur le nombre de membres dans un foyer. Ce nouveau mode de calcul sera plus favorable pour certains administrés, et moins pour d'autres.

Carrière :

Paul intervient à nouveau sur le fait d'arrêter les poursuites, de dialoguer,

Céline : Le dialogue n'est pas rompu même si nous ne sommes pas d'accord, bien au contraire. Une visite à eu lieu en septembre et une rencontre avec la préfecture fin décembre.

Nous n'avons pas travaillé sur ce dossier depuis et nous devons effectivement en discuter et faire des choix.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 21.

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 15 janvier 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire,
Céline ELIE

